



## TEMPS PARTAGÉ

### *Choisissez l'autonomie en temps partagé !*

**Définition :** le travail à temps partagé est la mise à disposition par une entreprise de temps partagé de personnel qualifié à un client qui ne peut recruter par lui-même en raison de sa taille ou de ses moyens. *(Extrait de l'article 22 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005)*

Depuis 2005, Links Conseil répond avec « Intuitu Temps Partagé » aux besoins des entreprises et des futurs salariés qui font le choix de l'autonomie de travail en temps partagé.

*Exemples : PME, filiale étrangère, entreprise récente, absence de service RH capable de procéder au recrutement, développement de marchés/lancement de produits nouveaux, etc*

#### VOTRE STATUT

Votre contrat de travail est établi par « Intuitu Temps partagé ». Vous devenez un salarié mis à disposition par cette « entreprise de travail à temps partagé » chez le client.

Votre contrat de travail est, selon les termes de la loi, « réputé être à durée indéterminée ». A temps complet ou à temps partiel, fixe ou variable, vous êtes salarié permanent de l'entreprise de travail à temps partagé.



**AVANTAGES**

**SOUPLESSE**

- La formule en temps partagé intéresse principalement les PME-PMI : elle leur permet de recourir à des cadres dont l'expertise leur est nécessaire ponctuellement, ou des saisonniers lors de pics d'activité.

**ENGAGEMENT**

- Intégré dans l'entreprise, le salarié est investi de la même responsabilité qu'un salarié employé à temps plein en entreprise dans la même fonction.
- A la fois extérieurs et intérieurs à l'entreprise, les salariés à temps partagé apportent un souffle nouveau, un recul que n'ont pas les autres cadres ou responsables.

**TEMPS CHOISI**

- Possibilité de bénéficier de contrats à durée indéterminée ;
- Déterminer son propre emploi du temps avec chacun de ses employeurs ce qui permet de choisir son temps d'activité ;
- Limiter les risques de perte d'emploi, répartis entre plusieurs entreprises.

**POLYVALENCE**

- Acquérir une certaine polyvalence et à développer sa capacité d'adaptation

> **Plus d'info :**

Direction du développement

Accueil Consultants

Tél. : **01 56 54 82 00**

E-mail : [accueil@links-conseil.com](mailto:accueil@links-conseil.com)

[www.links-conseil.com](http://www.links-conseil.com)

**GRILLE TARIFAIRE**

	CA annuel encaissé en euros
1,61	200 001 - 200 000
1,66	150 001 - 150 000
1,70	50 001 - 50 000
1,73	0

Coefficient par tranche de taux horaire

TEMPS  
PARTAGÉ